

Procès-verbal

Conseil académique
du 07 septembre 2015

Le conseil académique de l'Université a été réuni en séance plénière le 07 septembre 2015 à 14h à l'Amphithéâtre Lagon, UFR Droit Economie Gestion, sous la présidence de Monsieur SAINT-ANDRÉ.

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ Président de l'université	Présent
Christian PIHET Vice-président du conseil scientifique	Présent
Didier PELTIER Vice Président du CEVU	Présent
Wilhelmine ALENET Suppléante : Marine PAILLOT	Absente
Philippe ALLAIN	Présent
Stéphane AMIARD	Procuration à Christian PIHET
Christophe ANGOT	Absent
Rémy ARTUS Suppléant : Félix CHAILLOU-DELECOURT	Absent
Carole AVIGNON	Présente
Aziz BALLOUCHE	Présent
Christine BARRAS	Présent
Jean-Pierre BENOIT	Absent
Monique BERNIER	Présente
Serge BLONDEL	Présent
Laurent BORDET	Présent
Jean-Philippe BOUCHARA	Présent
Tatiana BOUCHÉ Suppléant : Arthur PIRAUX	Absent
Jean-François BRUGGEMAN	Procuration à Laurent LEMAIRE
Antoine CAILLON	Absent
Alphonse CALENDIA	Présent
Corentin CHAS Suppléante : Charlotte VIAIRON	Absent
Loïc CHAUMONT	Procuration à Frédéric SAUBION
Jacquelin CHARBONNEL	Présent
Mathias CHALLEND DE CEVINS Suppléante : Margarida SANTOS VALERIO	Absent
Véronique CHUREAU	Absent
Aurore CULLIERE Suppléant : Guillaume LEVAVASSEUR	Absent
Régis COUTANT	Absent
Christophe DANIEL	Présent
Anne-Laure DAVID	Absente
Clarisse DAVID	Procuration à Philippe SIMONEAU
Cheickh Tidiani DIALLO Suppléant : Djelika DIABATE	Absent
Marianne DESMEDT	Procuration à Jean-Paul SAINT-ANDRÉ
Anaïs DINGUILA MBOUMBA Suppléant : Abgachi Noé WOROU	Absent
Loulou DODIER Suppléante : Léa CLAVIER	Absent
Anaïs DUCLOS Suppléant : Wenceslas FLORO	Absent
Thibaut DUCHÉNE Suppléant : Martial LAUNAY	Absent
Erich FISBACH	Présent
Olivier GROS Suppléante : Léonie PELLETIER	Absent
Nathalie GAUMER	Présente
Sandrine GAYMARD	Présente
Denis GINDRE	Présent
Fabrice GUERIN	Présent

Guido HULSMANN	Présent
Nathalie JOUSSET	Absente
Laurent HARDOUIN	Présent
Jean-Jacques HELESBEUX	Présent
Catherine KUSZLA	Absente
Cyrille LAHEURTE	Absent
Bruno LAPIED	Absent
Erick LEGRAND	Absent
Félicien LEMAIRE	Absent
Pascal LENOIR	Présent
Laurent LEMAIRE	Présent
Philippe LERICHE	Présent
Nicolas LEROLLE	Procuration à Philippe ALLAIN
Mathieu LEVAILLANT Suppléante : Florine GÉLINEAU	Absent
Nathalie LUSSON	Présente
Sabine MALLET	Présente
Samuel LEGEAY Suppléante : Charlotte ROY	Absent
Maria Del Carmen MARTINEZ	Absente
Jean-Michel MATZ	Présent
Elise NEAU Suppléant : Youssef MAHMAL	Absente
Sandra PALMERO	Absente
OLA Abdel Malik	Procuration à Monique BERNIER
Nicolas PELLERIN Suppléant : Adrien PÉNARD	Absent
Anne-Laurence PENCHAUD	Absente
Ghislaine PLAUD	Procuration à Didier PELTIER
Loïc PULIDO	Absent
Maurine PÉRON Suppléante : Élixa COZIC	Absente
David RULENCE	Procuration Philippe LERICHE
Michelle RYAN-SAUTOUR	Présente
Marc SALLE	Présent
Frédéric SAUBION	Présent
Aymeric SEASSEAU	Absent
Henri SEEGERS	Absent
Philippe SIMONEAU	Présent
Antony TAILLEFAIT	Présent
Jérôme TOMASINI Suppléant : Thi Ngoc Anh NGUYEN	Absent
Christelle TRAON	Procuration à Fabrice GUERIN
Muriel TRAVERS	Procuration à Christophe DANIEL
Isabelle TRIVISANI	Présente
Stéphane VIDAL Suppléant : Axel NEAU	Absent

A l'ouverture de la séance du 07 septembre 2015, 45 membres sont présents ou représentés (81 membres en exercice, 34 membres présents, 11 procurations).

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

Olivier TACHEAU - Directeur général des services

♦ **Membres présents invités par le Président**

Didier BOISSON

♦ **Secrétariat de séance**

Cellule Institutionnelle

◆ **Ordre du jour**

1. Campagne d'évaluation des formations : dossiers d'autoévaluation | information, discussion et vote 4
2. Approbation du procès-verbal du Conseil académique plénier du 06 janvier 2015 6

◆ **Annexes : dossiers de séance**

M. SAINT-ANDRÉ ouvre la séance du Conseil académique en formation plénière à 14h.

1. Campagne d'évaluation des formations : dossiers d'autoévaluation | information, discussion et vote

M. PELTIER présente la succession des différentes séances du Conseil académique. Le choix a été fait de présenter les dossiers d'autoévaluation devant cette instance pour souligner l'articulation entre la recherche et la formation.

M. PELTIER rappelle le processus de construction des 97 dossiers d'autoévaluation. Une trame a été mise à disposition des porteurs de formation. Des fiches annexes ont été préparées par les services de la DEVE et de la DPE pour permettre aux rédacteurs de compléter les dossiers par des données objectives. Les membres du bureau de la CFVU ont relu ces dossiers. Les remarques des membres du bureau visent à maximiser l'intelligibilité des dossiers, à proposer des pistes d'améliorations et ne doivent pas être interprétées comme des avis de censeurs.

Après discussion commune en bureau, les grilles de relecture des dossiers ont été envoyés aux directeurs de composantes et assesseurs à la pédagogie, pour transmission aux rédacteurs.

M. PELTIER précise la suite du processus. Une fois les dossiers présentés devant le Conseil académique, les rédacteurs pourront s'appuyer sur les grilles de relecture pour apporter des modifications à leurs dossiers. Pour les dossiers présentés au Conseil académique du 7 septembre, les corrections devront être faites avant le 30 septembre. Puis l'ensemble des dossiers seront présentés au cours d'un conseil d'administration le 8 octobre pour être déposés auprès de l'HCERES avant le 15 octobre.

M. SIMONEAU demande une précision sur l'articulation entre l'autoévaluation des champs de formation et l'accréditation.

M. PELTIER précise que l'autoévaluation est une première étape. L'établissement présentera ensuite son offre de formation qui fera l'objet d'une accréditation, sous réserve de sa soutenabilité.

M. SAINT-ANDRÉ indique que l'équipe de direction a déjà commencé à travailler à la future offre de formation pour s'assurer de sa soutenabilité. Tous ces travaux seront présentés devant les instances de l'Université.

M. PELTIER ajoute qu'il faut aussi assurer une coordination de l'offre au niveau de la ComUE. A cet égard des réflexions ont déjà commencé autour de trois questions : 1) Quelles formations les équipes souhaitent-elles délivrer ?; 2) Avec qui ? Quels partenaires dans l'établissement et dans la ComUE ?; 3) Pour quels projets professionnels, quelles poursuites d'études ?

Une fois la trame de l'offre de formation déterminée et les interactions identifiées, il sera possible de définir plus précisément le contenu des maquettes.

M. HULSMANN demande ce qu'il en est du processus d'accréditation américaine.

M. SAINT-ANDRÉ répond qu'il s'agit là d'un processus différent qui est pour l'instant suivi par le vice-président aux relations internationales.

M. LERICHE demande jusqu'où ira la mutualisation des offres de formations dans le cadre de la ComUE.

M. PELTIER précise que l'objectif au sein de la ComUE est de définir un socle commun pour chaque formation. Cependant, le socle commun n'implique pas nécessairement des formations identiques. L'idée est plutôt de déterminer un socle commun de compétences à acquérir à l'issue de la formation. Les voies et modalités d'acquisition de ces compétences communes ne sont pas nécessairement identiques.

M. SAINT-ANDRÉ ajoute que dans le cadre de l'accréditation, le MENESR ne regarde pas le détail des maquettes. Celles-ci sont de la responsabilité des universités.

M. PELTIER indique que l'ensemble des vice-présidents formation de la ComUE incitent les équipes pédagogiques à tisser des liens pour que la construction de l'offre de formation se fasse de manière harmonieuse.

M. PELTIER introduit le vote des dossiers aboutis par champs de formation.

Champ Arts Lettres et Langues :

M. PELTIER précise que les dossiers des licences de l'Association Saint-Yves – UCO sont déposés par l'Université d'Angers, mais que leur contenu a été rédigé par les porteurs à l'UCO, selon les règles fournies par l'Université d'Angers.

M. PELTIER soumet la liste des dossiers présentés dans le champ ALL à l'avis du Conseil académique.

Le Conseil académique émet un avis favorable, à l'unanimité, au dépôt des formations présentées dans le champ Arts Lettres et Langues.

Champ Droit Économie gestion :

M. BLONDEL demande pourquoi le master « Chargé de développement : entreprises et territoires » (CDET) n'est pas inscrit.

MM. BALLOUCHE et DANIEL précisent que ce master est co-porté dans le champ économie et le champ sciences humaines et sociales. Il est donc inscrit dans le champ SHS dans le cadre de l'autoévaluation.

MME. MALLET indique que le bureau de la CFVU avait émis le souhait présenter les masters de droit au Conseil académique du 22 septembre et non à celui-ci.

M. PELTIER soumet la liste des dossiers présentés dans le champ DEG à l'avis du Conseil académique.

Le Conseil académique émet un avis favorable, à l'unanimité, au dépôt des formations présentées dans le champ Droit Economie Gestion, sous réserve de la présentation des masters de droit au Conseil académique du 22 septembre.

Champ Sciences Humaines et Sociales :

M. PELTIER soumet la liste des dossiers présentés dans le champ SHS à l'avis du Conseil académique.

Le Conseil académique émet un avis favorable, à l'unanimité, au dépôt des formations présentées dans le champ Sciences humaines et sociales.

Champ Sciences, Technologie et Ingénierie :

M. BLONDEL s'interroge sur l'apparente proximité de certaines licences professionnelles présentées dans les champs DEG et STI, notamment management des entreprises agricoles (champ DEG), management de rayon de produits agricole, horticole ou alimentaire (champ DEG) et management des entreprises horticoles (STI).

M. PELTIER précise qu'il s'agit bien de formations différentes, certaines visant à former des gestionnaires d'entreprises, tandis que d'autres visent à former des employés de magasins spécialisés.

M. SAINT-ANDRÉ souligne l'intérêt de l'autoévaluation pour identifier précisément toutes les formations portées. Cela illustre également la nécessité de coordonner au mieux le lancement des licences professionnelles.

M. PELTIER soumet la liste des dossiers présentés dans le champ STI à l'avis du Conseil académique.

Le Conseil académique émet un avis favorable, à l'unanimité, au dépôt des formations présentées dans le champ Sciences, Technologie et Ingénierie.

Champ Santé :

M. PELTIER indique que la trame des dossiers de formation diffère des autres, puisqu'elle a été proposée plus tardivement par le Ministère.

M. PELTIER précise que les études de santé sont désormais organisées de telle manière que les étudiants valident un grade de licence puis un grade de master.

M. PELTIER soumet la liste des dossiers présentés dans le champ Santé à l'avis du Conseil académique.

Le Conseil académique émet un avis favorable, à l'unanimité, au dépôt des formations présentées dans le champ Santé.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil académique plénier du 06 janvier 2015

Le procès-verbal du Conseil académique plénier du 06 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SAINT-ANDRÉ lève la séance à 15h00.

Le Président de l'Université d'Angers,
Jean-Paul SAINT-ANDRÉ

**Le Vice-président du Conseil des études et
de la vie universitaire,**
Christian PIHET

Le Vice-président du Conseil scientifique,
Didier PELTIER

**Le Directeur général des services
de l'Université d'Angers,**
Olivier TACHEAU